

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Pour réduire les effets nocifs du pollen de l'herbe à poux Il faut agir à la mi-juillet et à la mi-août

Joliette, le 25 juillet 2017 – Chaque année, au moins 65 000 personnes de Lanaudière âgées de 15 ans et plus souffrent d'allergies saisonnières dont la plus fréquente est la rhinite allergique, communément appelée rhume des foins. Le principal responsable de cette allergie est le pollen de l'herbe à poux. C'est pourquoi, la Direction de santé publique (DSPublique) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière désire informer la population des bons gestes à poser pour en réduire les effets désagréables.

Symptômes

La rhinite allergique se caractérise par des symptômes qui affectent principalement le nez et les yeux : éternuements répétitifs, congestion nasale, écoulement clair et abondant, démangeaisons du nez, du palais et des oreilles, maux de tête, yeux rouges, larmolement, picotements des yeux et paupières gonflées. Des problèmes respiratoires, avec possibilité d'aggravation des symptômes de l'asthme, pour les personnes qui en souffrent, peuvent apparaître également.

Réduction du pollen pour un environnement sain

« En agissant contre le pollen de l'herbe à poux, on améliore l'état de santé des personnes affectées tout en leur offrant une qualité de vie améliorée, une meilleure productivité et une bonne performance au travail, au bénéfice de l'ensemble de la société », tient à souligner la docteure Muriel Lafarge, directrice de santé publique de Lanaudière.

Deux moments forts : mi-juillet et mi-août

La stratégie la plus efficace pour éliminer ou diminuer le pollen consiste à arracher ou à tondre les plants d'herbe à poux à deux moments précis de l'été, soit une première tonte à la mi-juillet pour éliminer la première production de pollen et une seconde à la mi-août visant la repousse et la seconde floraison. Les municipalités, les propriétaires de terrains industriels, commerciaux, institutionnels, vacants, etc., sont invités à respecter ce calendrier.

Endroits propices

Il faut agir sur les terrains infestés situés près des citoyens, car la majeure partie du pollen ne voyage pas au-delà de 800 mètres. Il faut également prioriser les terrains reconnus comme à risque d'infestation. En effet, l'herbe à poux est très présente dans le premier mètre le long de l'accotement des routes asphaltées et sur les portions de terrains qui longent les rues et les trottoirs. Elle pousse aussi abondamment dans les terrains vagues non couverts, sur ceux en construction, dans les zones industrielles et

sur les sites de dépôts de neige qui sont de véritables terrains de prédilection de cette mauvaise herbe.

Le contrôle du pollen doit devenir une habitude!

L'herbe à poux est une plante annuelle, la couper une seule année réduira le pollen dans l'air une année seulement. Il faut intégrer définitivement sa tonte dans les pratiques annuelles de l'entretien des terrains.

Pour découvrir toutes les façons de contrôler l'herbe à poux et connaître des moyens efficaces pour se protéger du pollen qu'elle libère dans l'air ambiant, consultez le site : www.herbeapoux.gouv.qc.ca.

– 30 –

Source : Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

Renseignements : Hélène Gaboury
Service des communications
450 759-8222, poste 2268
Helene.gaboury@ssss.gouv.qc.ca

H:\DSS\X4 Org communautaires\X4 110 PSOC (docs de référence)\Cadre de gestion\CP_16-_Le CISSS et la TROCL partenaires-1.docx